



DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes – Unité départementale de la Savoie

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Chambéry, le 07 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Savoie : l'inspection du travail se mobilise contre les risques de chute de hauteur

Le risque de chutes de hauteur représente un des principaux facteurs de risque en France, à l'origine de nombreux accidents graves ou mortels dans tous les secteurs d'activités. Dans le BTP, on déplore une chute toutes les 5 mn en France. L'inspection du travail prend donc en considération de manière récurrente ce risque dans ses contrôles courants des entreprises, quelle que soit la nature des activités professionnelles de celles-ci. En juin 2017, dans le cadre d'une action régionale, l'inspection du travail en Savoie s'est mobilisée en contrôlant **30 chantiers du département**.

Une action prioritaire pour l'inspection du travail

Le ministère du travail a souhaité renforcer ce type de contrôle en inscrivant celui-ci au titre des actions prioritaires pour l'année 2017. La DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, a ainsi décidé une campagne de contrôles coordonnés sur les chantiers de BTP. La première semaine de juin a été choisie pour lancer cette action régionale.

Des contrôles dans le département de la Savoie

L'Unité départementale Savoie de la DIRECCTE a mobilisé sur le département de la Savoie **10 agents de l'inspection du travail, qui ont contrôlé 30 chantiers**.

Les agents ont pu vérifier à cette occasion la situation **de 45 entreprises principalement dans les secteurs d'activité suivants : gros œuvre, maçonnerie, couvreur, charpentier mais aussi des entreprises de second œuvre** qu'il ne faut pas négliger car elles aussi souvent exposées à des risques de chute de hauteur.

24 situations dangereuses constatées : l'absence ou l'insuffisance de protections collectives en cause

24 situations dangereuses ont été constatées en lien avec une absence ou une insuffisance de protections collectives (par exemple, un salarié qui se trouvait sur une toiture à 5 mètres de haut sans aucune protection). Face à des situations de danger grave et imminent pour les salariés, les agents ont décidé de 7 arrêts de travaux, permettant de retirer de la situation dangereuse les salariés exposés au risque en attendant la mise en conformité du chantier par l'employeur.

Sensibiliser pour prévenir les risques

Les organisations professionnelles du secteur du BTP ont été informées en amont de la mise en œuvre de cette campagne et ont pu sensibiliser leurs adhérents au respect des règles de santé sécurité au travail, l'objectif principal poursuivi étant la prévention du risque et la baisse de l'accidentologie.

Delphine MICHAUD
DIRECCTE – UD Savoie
Delphine.michaud@direccte.gouv.fr
04.79.26.70.39

Vanessa CROS
DIRECCTE – communication
Vanessa.cros@direccte.gouv.fr
04.73.43.14.05

Dominique PIRON
DIRECCTE - UD Savoie
Dominique.piron@direccte.gouv.fr
04.79.60.58.43